

PLATEFORME EUROPEENNE DE DIALOGUE SUR LES INITIATIVES ETHIQUES ET SOLIDAIRES

Description du projet

Sommaire

1- Introduction

- Pourquoi un projet de plate-forme paneuropéenne ?
- Le concept

2- Description générale du projet

3- Description des activités du projet

- les rencontres et séminaires
- Les études et travaux de recherche et la mise en place d'une fonction d'observatoire
- Le fonds d'expérimentation
- Les propositions et les actions communes
- Le site WEB

4- Le partenariat

- Les institutions publiques du Conseil de l'Europe
- Les réseaux et l'inter-réseau
- La commission des ONG
- Les chercheurs et les universités
- Les médias
- Le rôle du secrétariat du Conseil de l'Europe (Division pour le développement de la cohésion sociale)

1- INTRODUCTION

Pourquoi un projet de plate-forme paneuropéenne de dialogue sur l'économie solidaire?

Après avoir mis l'accent avant tout sur l'accès aux droits sociaux pour l'inclusion de tous, la Direction de la Cohésion Sociale du Conseil de l'Europe (qui regroupe 46 états membres) donne aujourd'hui une importance de premier plan à la citoyenneté, notamment aux formes d'engagement citoyen dans l'économie qui contribuent à renforcer le lien entre les dimensions économique, sociale et environnementale quand ce lien tend à se diluer dans le contexte de la globalisation. Cette nouvelle orientation qui se retrouve explicitement dans la nouvelle Stratégie de Cohésion Sociale approuvée le 31 mars 2004 par le Comité des Ministres, part du constat d'une évolution de la société vers un plus grand partage des responsabilités entre les pouvoirs publics et la société civile, indispensable pour assurer des liens d'inclusion et de solidarité. Tandis que dans les années de l'après guerre on parlait d'état providence, il est aujourd'hui question de société providence, c'est-à-dire d'un partage collectif plus large des questions de bien-être et d'inclusion. Cette co-responsabilité qui prend appui sur l'engagement des citoyens et de la société civile en général s'impose de plus en plus comme une nécessité pour résoudre des problèmes cruciaux aussi divers que, par exemple, l'alimentation saine et la santé, le traitement des déchets et l'environnement, les politiques d'insertion des publics défavorisés, les politiques de soutien aux régions et pays en voie de développement, le développement d'un quatrième secteur économique, à savoir le soins des uns par les autres¹, etc.

Partant du constat de l'existence d'une grande diversité de formes d'engagement citoyen dans l'économie, notamment par le biais de la consommation et de l'épargne, organisées en divers réseaux souvent déjà bien structurés, le Conseil de l'Europe souhaite promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics et ces réseaux afin de jeter les bases d'une meilleure articulation entre les politiques sociales et environnementales et l'action citoyenne. Ce dialogue, déjà souvent largement engagé dans différentes villes, régions ou pays d'Europe, n'existe pas encore au niveau européen ou il peut pourtant jouer un rôle fondamental, notamment pour permettre des échanges de pratiques et de méthodes entre les 46 pays membres et définir des références communes dans les nouvelles politiques à mettre en place, contribuant à l'affirmation d'un « modèle européen » renouvelé dans son approche. C'est pourquoi la Division pour le Développement de la Cohésion Sociale du Conseil de l'Europe est engagée depuis début 2003 dans un projet visant à la mise en place d'une « plate-forme de dialogue politique et de promotion des initiatives citoyennes dans l'économie ». Après la réalisation d'un certain nombre de réunions de concertation, études spécifiques et séminaires, la Division a organisé -en collaboration avec un groupe de travail composé par représentants du secteur public et des réseaux d'économie solidaire- les 4 et 5 novembre un forum pour lancer cette idée. Le Forum a rencontré un grand écho, réunissant plus de 400 participants.

Le concept

La plate-forme européenne de dialogue politique et de promotion des initiatives citoyennes dans l'économie vise à engager un dialogue entre :

¹ Voir intervention de Alain Lipietz au Forum 2004 du Conseil de l'Europe : « Finance solidaire et consommation responsable : pouvoirs publiques et citoyens engagés pour la cohésion sociale »

- d'une part les principaux représentants des pouvoirs publics au sein du Conseil de l'Europe, notamment le Comité Européen de la Cohésion Sociale (CDCS) l'Assemblée Parlementaire, représentant les parlements des différents pays membres, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe (CPLRE) représentant les élus locaux et régionaux ainsi que des représentants des administrations nationales spécialisées quand il s'agit de thèmes spécifiques les concernant.
- d'autre part, les représentants des réseaux de l'engagement citoyen dans l'économie, notamment de la finance solidaire, du commerce équitable et la consommation responsable (incluant dans le futur les réseaux du tourisme responsable).
- Enfin d'autres acteurs qu'il sera essentiel d'associer dans ce dialogue, notamment les médias et les chercheurs qui s'intéressent au thème de l'engagement citoyen dans l'économie, les représentants des entreprises et des syndicats.

L'objectif de ce dialogue est de faciliter l'articulation concertée des actions publiques et celles des citoyens de façon à améliorer la capacité conjointe de répondre aux besoins sociétaux (sociaux, environnementaux, bien être) et faire de l'économie un vecteur de bien être.

2- DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

La plate-forme n'est pas une entité formelle mais un ensemble d'activités qui sont conçues et mises en œuvre autour de cette idée de dialogue, sous la coordination d'un Comité de Pilotage appuyé par le secrétariat du Conseil de l'Europe, notamment la Division pour le Développement de la Cohésion Sociale.

Certaines de ces activités sont réalisées dans le cadre de la plate-forme elle-même. D'autres sont réalisées par les partenaires de la plate-forme en lien direct avec elle. Parmi celles-ci il faut distinguer :

- les activités réalisées au sein des instances du Conseil de l'Europe (Commissions de l'Assemblée Parlementaire et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe),
- celles réalisées par les réseaux ou le futur inter-réseaux.

a) Activités propres au projet de plate-forme

Parmi celles-ci on distinguera :

- le fonctionnement du comité de pilotage ;
- les tables de concertation par thèmes ;
- des études venant en appui à ces thèmes et dont les résultats seront systématisés au sein d'une fonction d'observatoire ;
- la réalisation de rencontres et séminaires de divulgation ;
- la réalisation d'actions communes spécifiques ;
- la diffusion par publications et la mise en place d'un espace dans site WEB de la cohésion sociale.

b) Activités d'appui réalisées au sein des instances du Conseil de l'Europe

La préparation de motions politiques de soutien à l'engagement citoyen dans l'économie pourra être réalisé au sein de certaines commissions de l'Assemblée Parlementaire, notamment la Commission Agriculture, Environnement et Qualité de Vie, pour ce qui concerne la

consommation responsable, et les Commissions Economique et Social pour ce qui concerne la finance éthique et solidaire.

Ce travail pourra se concrétiser par la réalisation d’auditions sur des thèmes choisis au sein de chacun des commissions intéressées et pourra déboucher sur des recommandations proposées à l’Assemblée Parlementaire.

Un processus similaire pourrait se mettre en place au niveau du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d’Europe, compte tenu de l’importance de l’engagement citoyen et du dialogue pouvoirs publics –initiatives citoyennes au niveau local.

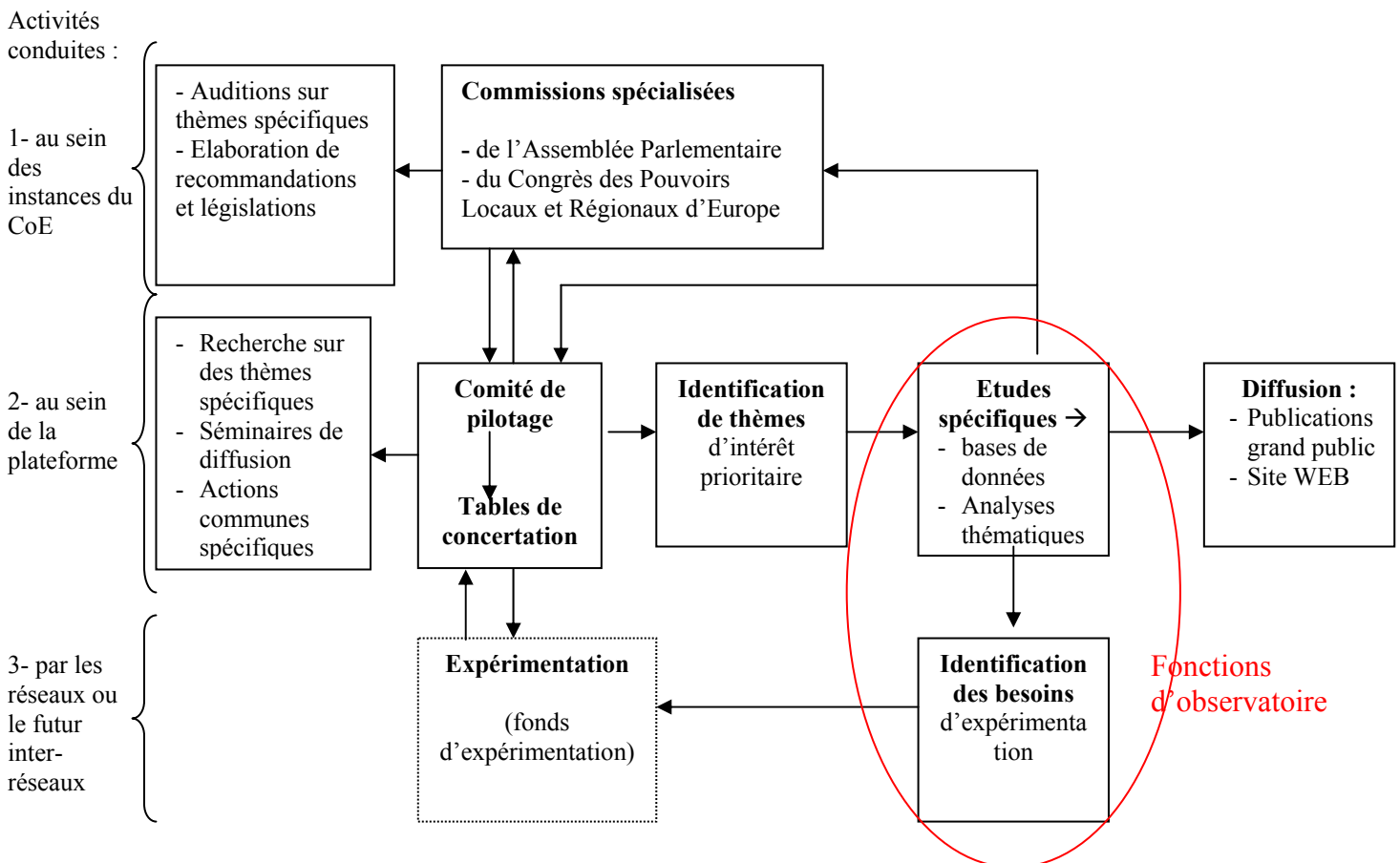
c) Activités réalisées par les réseaux européens et internationaux engagés dans la consommation responsable et la finance éthique et solidaire

Les réseaux de leur coté développeront certaines activités spécifiques en accord avec leurs champs d’intérêt. Par exemple, en fonction des ressources disponibles, la mise en place d’un fonds d’expérimentation pourra avoir un rôle particulièrement intéressant par rapport à la plate-forme.

d) Conclusion : articulation entre les activités de la plate-forme

Les diverses activités de la plate-forme, bien qu’impliquant des acteurs différents seront complémentaires avec de fortes synergies entre elles. L’articulation entre elles est représentée dans le schéma suivant :

Schéma d’organisation générale des activités de la Plate-forme



3- DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PROJET

3.1- Activités de la plate-forme

a) Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage de la plate-forme serait composé :

- d'un(e) représentant(e) du CDCS
- un membre de l'Assemblée Parlementaire
- un membre du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe
- de trois représentants des réseaux
- de représentants du staff du Conseil de l'Europe (Division pour le Développement de la Cohésion Sociale)

Le Comité de Pilotage se réunira une ou deux fois par an. Son rôle sera :

- d'assurer la coordination générale et le suivi du projet.
- d'identifier les aspects clés à traiter dans les études spécifiques
- de définir les actions communes
- d'orienter les activités de diffusion (publications, séminaires de diffusion, etc.)

Parmi les thèmes spécifiques, qui ont été déjà signalés par le groupe de travail qui a préparé le Forum, on note à titre d'exemples :

- Analyse de la plus-value des formes de dialogue entre les autorités publiques et les réseaux de l'engagement citoyen dans l'économie ; ce thème particulièrement important dans le dialogue public-privé que la plate-forme cherche à promouvoir pourra être développé en 2005;
- Identification des secteurs dans lesquels l'expérimentation et l'innovation sont nécessaires (thème de recherche à traiter également pendant l'année 2005) ;
- Accès aux marchés publics locaux des structures d'économie solidaire ;
- Formes de fiscalité favorables aux investissements solidaires, responsables et éthiques.
- Alimentation et la santé publique
- Formation des cadres et des travailleurs qui opèrent dans le secteur
- etc.

b) Les tables de concertation

Pour chacun des thèmes prioritaires identifiés une table de concertation pourra être constituée réunissant, outre le Comité de Pilotage, les acteurs concernés par ce thème : représentants des commissions spécialisées dans les instances du Conseil de l'Europe; administrations nationales spécialisées sur le thème, réseaux spécialisés, experts.

Une table de concertation se réalise sous la forme d'une réunion de 2 jours avec l'objectif de dégager des propositions concrètes qui pourront être reprises soit dans les pays membres soit au sein des commissions des instances du Conseil de l'Europe.

Les tables de concertation joueront un rôle essentiel, étant des moments où les différents partenaires impliqués dans la plate-forme et/ou leurs représentants sont physiquement réunis et peuvent débattre de manière directe et interactive et dégager de là des perspectives, des recommandations politiques et des décisions communes.

c) Les études spécifiques et la mise en place d'une fonction d'observatoire

Les études spécifiques seront une activité essentielle de la plate-forme. Leur rôle sera :

- d'alimenter le dialogue sur les thèmes qui seront traités afin qu'il se réalise à la lumière des concepts et expériences déjà existantes et en pleine connaissance de cause ;
- de permettre aux autorités publiques, aux parlementaires, aux réseaux et aux autres acteurs concernés de connaître des expériences menées en Europe et de développer ainsi les échanges ;
- d'alimenter toutes les formes de diffusion et sensibilisation au niveau du grand public
- d'identifier les besoins d'expérimentation

(voir schéma ci-après)

Les activités d'études ont été initiées depuis le début de la préparation du projet (début 2003). Aujourd'hui le projet dispose de:

- une première série d'études de base dans le domaine des initiatives citoyennes dans l'économie (finance solidaire, commerce équitable, consommation responsable) : les concepts et les approches ; les principales législations européennes et nationales dans environ 30 états membres, la description des principales systèmes de notation et les labels existants ;
- une base de données des législations et mesures dans 2/3 des pays membres pour l'engagement citoyen dans l'économie, ainsi que des études d'analyse sur ces législations permettant d'identifier les acquis et les besoins ;
- une base de données des expériences de dialogue entre pouvoirs publics et les initiatives de l'engagement citoyen dans l'économie (encore en phase de démarrage).

Ces différentes analyses constituent un premier capital de connaissance à partir duquel il a été possible :

- d'avancer des propositions et animer des rencontres et séminaires, notamment le séminaire de Namur en décembre 2004 ;
- de mener un travail de diffusion, notamment avec la publication bilingue du n°12 de la série « Tendances de la Cohésion Sociale » intitulé : « Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie : une responsabilité pour la cohésion sociale ».

Ce travail doit pouvoir se poursuivre, se systématiser et s'étendre en fonction des thèmes qui seront considérés comme prioritaires. Parmi les études à réaliser en 2005 seront mis en avant :

- la continuation des deux bases de données en cours de construction : législations/mesures dans les différents pays (notamment pour l'étendre en termes de politiques de soutien en général) et la base de données des expériences de dialogue pour en tirer la plus-value;
- la réalisation des recherches bilan permettant d'identifier les plus-values du dialogue public-privé, les besoins d'expérimentation et éventuellement des premières analyses sur l'utilité sociale des actions privées;
- la réalisation d'un guide des formes possibles de soutien des autorités publiques à l'engagement citoyen dans l'économie.

Ces études seront menées, entre autres, par des juristes, des spécialistes en fiscalités, en systèmes de notation, en fonctionnement des marchés publics.

Il faudra également faire le lien avec les cadres conceptuels et méthodologiques qui sont développés par ailleurs notamment autour de la mesure des impacts en termes de cohésion sociale et de développement durable, comme, par exemple, le guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de cohésion sociale.

L'ensemble de ces activités répondent à une fonction d'observation et d'analyse pour orienter le travail de la plate-forme et la diffusion, c'est pourquoi on utilisera le terme d'observatoire pour les désigner. Il ne s'agit néanmoins pas d'un observatoire au sens d'une institution avec des moyens spécifiques mais au sens d'une fonction qui devra être assurée en grande partie en partenariat (voir ci-après), c'est pourquoi on parlera plutôt de « fonction d'observatoire » que d'observatoire proprement dit.

d) La réalisation de rencontres et séminaires de divulgation

Après le séminaire réalisé à Namur les 4 et 5 décembre 2003 avec l'appui de la Région Wallonne qui a constitué un premier « ballon d'essai » pour le dialogue entre autorités publiques et initiatives citoyennes dans l'économie,, le forum réalisé les 4 et 5 novembre 2004 dans l'hémicycle de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a été un moment particulièrement intéressant de débat. Réunissant plus de 400 personnes venues de 39 pays avec des représentants de 26 gouvernements, ainsi que des différents réseaux de l'engagement citoyen dans l'économie au niveau européen, ce forum a été l'occasion de débattre les grandes questions qui se posent aujourd'hui pour un dialogue entre les pouvoirs publics et les citoyens ainsi que des idées et des propositions pour une articulation des politiques publiques avec l'action citoyenne. Notamment ont été présentés et discutés les nouveaux concepts, les différentes expériences existantes de dialogue entre les pouvoirs publics et initiatives citoyennes, ainsi que des projets plus immédiats, tels que la création d'un fond d'expérimentation et l'introduction dans le cadre de l'année 2005, année de l'éducation pour la citoyenneté démocratique, lancée par le Conseil de l'Europe, de l'idée d'une sensibilisation des citoyens à l'engagement solidaire et responsable dans l'économie.

Dans la suite du forum d'autres séminaires pourront être mis en place, notamment avec l'appui des gouvernements qui le souhaitent. L'Allemagne et la Norvège ont manifesté un certain intérêt dans ce sens. Dans le souci d'assurer une diffusion dans les différents pays européens des représentants des pays où ces concepts sont nouveaux seront associés à ces rencontres et séminaires afin qu'ils puissent progressivement s'en approprier.

e) Les actions communes spécifiques

Les activités de la plate-forme peuvent déboucher sur des actions communes décidées ensemble par les acteurs, comme, par exemple, la création d'un label de la vie (avec un système de notation qui prend en compte les objectifs de la cohésion sociale).

f) Les activités de diffusion grand public : publications et site WEB

Les études et activités réalisées dans le cadre de la fonction Observatoire feront l'objet de publications comme cela a été le cas des travaux réalisés pendant l'année 2003 et qui ont été publiés

dans le numéro 12 de la revue « Tendances de la Cohésion Sociale » de la Division pour le Développement de la Cohésion Sociale.

Les publications à venir pourront se faire dans le cadre de cette revue ou par d'autres biais. On cherchera dans la mesure du possible à développer des formes de partenariat impliquant les media (voir ci-après).

Le site WEB constituera l'élément central de communication de la plate-forme. Inséré dans le site WEB du Conseil de l'Europe il présentera notamment :

- les textes fondateurs de la plate-forme (déclaration du forum 2004, etc.) ;
- la présentation des différents partenaires de la plate-forme avec des liens avec chacun d'eux
- l'ensemble des activités de la plate-forme et des résultats de ces activités ;
- l'ensemble des données disponibles dans la fonction d'observatoire en permettant une recherche on line et un téléchargement des textes et éléments d'information existants ;
- des informations d'actualité qui intéressent plus particulièrement les activités de la plate-forme et les thèmes qui y sont développés ;
- éventuellement un lieu de débat ouvert permanent (forum) animé par les responsables d'un inter-réseau.

3.2- Activités développées

3.2.1 Activités développées au sein des instances du Conseil de l'Europe

(voir ci-avant)

3.2.2 - Activités développées par les réseaux des initiatives citoyennes

a) Le fonds d'expérimentation

L'expérimentation jouera un rôle essentiel pour que les activités de la plate-forme se traduisent par des avancées concrètes dans la promotion et le développement de l'engagement citoyen et d'une économie productrice de cohésion sociale. Les analyses permettront en effet à partir des expériences existantes d'identifier des possibilités d'innovation encore inexplorées qu'il serait important de promouvoir en termes de cohésion sociale, de dialogue et de développement durable, d'intégration territoriale, comme par exemple :

- le rapprochement entre consommateurs urbains et producteurs ruraux de proximité ;
- la création d'emploi par le regroupement de consommateurs ;
- l'identification des conditions de travail dans le produit ;
- etc.

Le fonds d'expérimentation ne financerait pas à proprement des projets, mais des actions complémentaires sur des projets existants qui seraient susceptibles d'introduire une innovation jugée particulièrement intéressante moyennant un petit appui financier.

4- LE PARTENARIAT

Comme cela a été dit la plate-forme de dialogue politique et de promotion des initiatives citoyennes dans l'économie n'est pas une entité formelle ou une institution mais un ensemble d'activités conduites en partenariat, notamment entre les pouvoirs publics les réseaux de l'engagement citoyen, les chercheurs et les media. Le partenariat en constitue donc le principe fondateur et doit pouvoir se retrouver dans toutes les activités et non pas seulement dans les moments de rencontres (fora et séminaires). Il est donc essentiel pour la bonne compréhension du projet de préciser l'implication attendue de chaque partenaire dans la plate-forme.

a) Les instances publiques du Conseil de l'Europe

Le partenariat avec les institutions publiques du Conseil de l'Europe (Assemblée Parlementaire, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe – CPLRE - , Comité Européen de la Cohésion Sociale - CDCS) sera essentiel pour assurer pleinement le dialogue recherché.

Le fait que chacune de ces institutions représente, au niveau européen, les différents types de pouvoirs démocratiques élus dans chacun des 46 pays membres du Conseil de l'Europe (les parlements nationaux au niveau de l'Assemblée Parlementaire, les municipalités et instances régionales au niveau du CPLRE et les Gouvernements au niveau du CDCS) donnera sa pleine légitimité au dialogue développé, notamment par le biais de propositions et recommandations qui seront élaborées par les Commissions respectives et soumises au vote, devenant ainsi des recommandations officielles du Conseil de l'Europe.

b) Les réseaux et la constitution de l'inter-réseaux

Les réseaux constituent l'autre partie essentielle du dialogue à mettre en place. Jusqu'à présent leur représentation dans le groupe de travail s'est faite par le biais des réseaux européens déjà existants pour chacun des secteurs concernés : finance solidaire, commerce équitable, consommation responsable, etc.. Actuellement ces différents réseaux envisagent la création d'un inter-réseaux ce qui présentera plusieurs avantages :

- cela permettra aux réseaux de coordonner leurs positions et parler d'une seule voix (interlocuteur unique pouvant ensuite répercuter ses positions).
- cela facilitera le travail du Conseil de l'Europe qui ne devra plus inviter séparément les réseaux pour chaque activité, mais laissant cette tâche à l'inter-réseaux ;
- l'installation d'un siège de l'inter-réseaux à Strasbourg permettra d'avoir un contact permanent et facilitera la coordination du travail.

Au delà de ces avantages pratiques la création d'un inter-réseaux permettra de disposer d'une structure relais pour la réalisation d'un certain nombre d'activités qu'il n'est pas possible de réaliser au sein même du Conseil de l'Europe. Cela concernera, par exemple :

- la gestion et l'application du fonds d'expérimentation. Ce fond pourra en principe être géré par la Fédération Européenne de Finances et de Banques Ethiques et Alternatives en partenariat avec les représentants d'autres réseaux et du staff du Conseil de l'Europe.
- l'inter-réseaux aura aussi un rôle essentiel dans la coordination de certaines activités et pourra également jouer un rôle dans la fonction observatoire.

Enfin la constitution de l'inter-réseaux aura un effet structurant des initiatives citoyennes dans l'économie qui sont assez bien organisées par secteur mais qui disposent encore de très peu de structures transversales. La constitution d'un inter-réseau au niveau européen pourra ainsi inciter à la constitution d'inter-réseaux à d'autres niveaux territoriaux, tels qu'il en existe déjà dans certains pays ou régions. Le Conseil de l'Europe pourra soutenir le démarrage de cette structuration pour les premiers trois ans.

c) La Commission des ONG du Conseil de l'Europe

Les ONG disposent depuis plusieurs années d'une représentation au sein du Conseil de l'Europe, à savoir la Commission des ONG qui regroupent un ensemble d'ONG européennes. Leur participation à la plate-forme permettra d'articuler les actions préconisées avec celles réalisées par les ONG. .

d) Les chercheurs et les universités

Un nombre de plus en plus important de chercheurs ou formations universitaires s'intéressent aux formes d'engagement citoyen dans l'économie. Certains sont même organisés en réseaux spécifiquement dédiés à ces questions comme c'est le cas du réseau EMES.

Deux éléments caractérisent cette situation. D'une part les réseaux existants comme EMES ne couvrent qu'une partie des chercheurs et universités travaillant sur ces thèmes et ne permettent donc pas encore d'assurer pleinement une coordination des activités de recherche au niveau européen. D'autre part le dialogue entre chercheurs et praticiens de terrain (réseaux de l'engagement citoyen) est encore limité de sorte que les besoins de la recherche ne répondent pas toujours aux besoins des acteurs. Certaines initiatives visent cependant à assurer une meilleure prise en compte des besoins de recherche, telle que le Colloque du Tiers Secteur qui sera organisé par le réseau EMES prévu à Paris en avril 2005.

On observe de ce fait une certaine concentration des travaux de recherche sur certains aspects de l'engagement citoyen dans l'économie tandis que d'autres aspects, souvent plus pratiques, qui sont essentiels notamment pour le dialogue que l'on cherche à développer au niveau européen ne sont pas encore couverts.

On cherchera donc, à travers un partenariat avec les chercheurs et formations universitaires engagées sur ces questions, à les associer au travaux nécessaires à développer le dialogue politique.

e) Les media

Le partenariat avec les media est essentiel.

Les media conçoivent traditionnellement leur rôle plus en termes d'information sur ce qui se passe (l'actualité, les reportages, les analyses sur les questions de société, etc.) que sur les possibilités d'action concrète pour les citoyens.. Un dialogue été initié par le Conseil de l'Europe pour rendre certaines media plus sensibles aux questions citoyennes, ouvrant des perspectives de partenariat, notamment pour la diffusion des exemples de bonnes pratiques qui peuvent être mis en avant par la fonction observatoire (voir ci-après le programme de l'année 2005). Concrètement un projet est en cours pour une publication conjointe du Conseil de l'Europe et des media de différents pays (dont

la revue « Alternatives Economiques » en France) pour une co-édition pour la diffusion des bonnes pratiques de dialogue entre les pouvoirs publics et les initiatives citoyennes.

f) Les autres partenaires potentiels

D'autres partenaires potentiels seront à prendre en compte au fur et à mesure du développement de la plate-forme : entreprises, représentants des salariés (syndicats), etc.

g) Le rôle du secrétariat du Conseil de l'Europe

Ce rapide tour d'horizon du rôle des différents partenaires dans la plate-forme met en évidence la richesse des synergies possibles entre chacun.

Le rôle du secrétariat du Conseil de l'Europe sera alors d'animer la plate-forme de sorte que le partenariat et le dialogue se réalisent le mieux possible en mettant en valeur les potentialités de chacun. Au sein de ce secrétariat les rôles pourront être également précisés, notamment :

- le secrétariat des différentes commissions de l'Assemblée Parlementaire et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe auront un rôle d'impulsion de ces institutions pour la réalisation d'activités s'y rapportant, la préparation de recommandations, etc.
- La Division pour le Développement de la Cohésion Sociale, assurera la réalisation des actions prévues en fonction des moyens disponibles. Pour pouvoir assurer ce rôle elle s'appuiera sur son équipe permanente ainsi que sur personnel temporaire et des experts. Au bout de trois ans, à partir de 2005, l'animation du dialogue public-privé et d'autres activités d'affirmation et diffusion devrait revenir à l'inter-réseaux.